

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2023

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT DES FRANÇAIS EN PRODUITS DE GRANDE
CONSOMMATION - (N° 684)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 47

présenté par
M. Descrozaille

ARTICLE 5

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« une même catégorie d'acheteurs »,

les mots :

« la catégorie d'acheteurs concernée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.